

REGLEMENTENT INTERIEUR DU CAMPING ET DE LA PISCINE DU CAMPING LA PEPINIERE

1-Conditions d'admission.

Le contrat est nominatif et sera pris en compte avec l'accord du responsable des réservations, par votre signature des conditions générales et le versement d'arrhes pour une location ou pour un emplacement. Ce versement sera déduit de votre facture de séjour. Un accusé-réception vous sera alors délivré. Le solde de la réservation est payable 30 jours avant la date d'arrivée, le montant du séjour étant calculé d'après les dates de réservations mentionnées sur le contrat.

Arrivée et départ : *les locations l'arrivée à partir de 16h à 18h et le départ avant 10h,
* les emplacements l'arrivée de 15 h à 18 h et le départ avant 11 h 30.

Clientèle – Mineurs, groupes et rassemblement. Pour des raisons de sécurité, les mineurs non accompagnés d'un tuteur légal pendant toute la durée de leur séjour ne sont pas acceptés dans notre camping. Notre établissement est un camping familial. Les envies de fête et de grands rassemblements ne seront pas possibles.

Non- présentation : sans aucune information de votre part, la location ou l'emplacement pourra être attribuée à un autre client dès le lendemain 12h.

Location : à l'arrivée, le client devra déposer des cautions, une de 300 € pour les dégradations éventuelles du mobil home et une de 50 € pour le ménage 20€ pour le badge d'entrée et 5 € par bracelet (le mobil home doit être rendu dans l'état de propreté du jour de votre arrivée). Ces dépôts vous seront restitués le jour de votre départ, après réalisation d'un inventaire et d'un état des lieux de sorte. Nous nous réservons le droit d'encaisser la caution du ménage (50€) dans le cas où celui-ci ne serait pas effectué par vos soins ou si le mobil-home n'était pas restitué en parfait état de propreté. **Départ de 8h à 10 h** maximum, sauf en cas de départ anticipé et en fonction des disponibilités du personnel, l'état des lieux sera planifié à votre arrivée à la réception. Emplacements : à l'arrivée, le client devra déposer des cautions : 20 € pour le badge d'entrée, 20 € pour le badge des douches et 5 € par bracelet.

Un départ anticipé : ne pourra donner lieu à un remboursement.

Prolongation du séjour : elle est possible en fonction des disponibilités. L'utilisation des installations après votre départ sera facturée 5 € par personnes.

Annulation : la souscription d'une assurance annulation est possible, les conditions de prise en charge sont disponible sur simple demande au camping. Toute annulation de réservation devra être signalée au plus tôt par écrit : Tous paiements d'acompte ou de séjour : Aucun remboursement ne sera consenti si pas d'assurance .Les conditions générales de l'assurance annulation de notre partenaire CampezCouvert sont disponible sur notre site internet.

Les locataires des résidents propriétaires de mobil home devront s'acquitter du bracelet d'indentification du camping soit 5 € par personne et par jours, de la taxe éco (par jour et par personne 0.34€ et du tarif pour les animaux soit 3€ par /jour).

Rétractation : absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L.221.28 du code de la consommation, nous informons nos clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

PAS DU CHAT DANS LES LOCATIONS

Pas d'installions supplémentaires sur les emplacements mobil home. (Ex : tente, tonnelle...)

2-Formalité de police : Seul les campeurs étrangers sont maintenant assujettis à des formalités de police en application des dispositions du décret N°75-410 DU 20 MAI 1975.A tous les campeurs, il sera demandé de remplir une fiche d'identité à leur arrivée

3-Incendie : Seuls les barbecues individuels au gaz sont autorisés. Les barbecues à charbon sont interdits, les pétards, les feux d'artifices et les bougies. Les feux ouverts (bois, charbon, barbecue, et...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés sous une tente ou près d'une voiture. Les réchauds à alcool ou à essence sont également interdits - *Pour les appareils électriques tels que plancha et autres ne doivent pas dépasser la puissance de 1200w*. Des BBQ communs sont à votre disposition sur le camping.

Les extincteurs sont accessibles par tous. En cas d'incendie, avisez immédiatement la direction ou le personnel.

4-Assurance : Il appartient aux campeurs caravaniers et aux locataires de souscrire une assurance pour leurs matériels et leur responsabilité civile à joindre obligatoirement lors de votre réservation

5-Vol : La direction décline toutes responsabilités en cas de vol, de perte et de dégradations dues aux intempéries, vol ou accident qui interviendraient à l'intérieur du camping.

6-Bracelet : Un bracelet vous sera remis à votre arrivée, Il devra être porté au poignet pendant tout le séjour, afin d'interdire l'accès de notre établissement à toutes personnes étrangères pouvant provoquer des nuisances. Le refus de le porter, entrainera l'annulation de plein droit de votre séjour sans remboursement.

7-Jeux : Aucuns jeux violent ou gênant ne peuvent être organisés à proximité des installations. Les jeux de boules ne sont pas autorisés dans les allées du camping.

8-Enfants : La direction décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir aux enfants qui devront toujours être sous la surveillance de leurs parents

9- Piscine : L'accès à la piscine est exclusivement réservé aux clients du camping aux heures d'ouverture. La baignade est non surveillée, les enfants doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents, espace baignade n'est pas surveillé.

10-Règlement piscine Nous vous rappelons les règles d'hygiène et de sécurité imposées par la législation française (décret 81-324 du 07 avril 1981), qui sont faites pour votre bien être : la douche est obligatoire à l'arrivée à la piscine, vous devez enlever vos chaussures, il est interdit de boire, de manger ou de fumer au complexe. Pour finir le port du maillot de bain est obligatoire : pas de short ou de caleçons ni combinaison .Sachez que si ces règles ne sont pas appliquées, nous risquons la fermeture des bassins. Ayez la gentillesse de suivre ces règles pour un respect de tous s'il vous plaît.

-Transat non occupé = serviette enlevée par le surveillant.

-Il est interdit de réserver son transat en y déposant sa serviette.

-Toute serviette de bain ou effet personnel abandonné sur un transat en l'absence de son propriétaire sera automatiquement retiré

11- Animaux : Les chiens sont admis sur présentation du passeport. Les propriétaires d'animaux sont priés de les conduire sur l'espace canin du camping. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Seuls les chiens sont autorisés dans les locations, les chiens ne doivent pas rester, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui sont civilement responsables. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits. Les chats sont interdits dans les mobil -homes.

12-Circulation et stationnement des véhicules A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à un camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas, en outre, entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Le parking extérieur (nuit) étant illimité aucune place n'est garantie.

Véhicules Electriques Le rechargement des véhicules électrique sur les emplacements et les locatifs est strictement interdit , pour des raisons évidentes de sécurité

13-Bruit et silence Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 00h et 7 heures.

14-Emplacement La tente ou la caravane et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire. Aucune réservation ne sera faite pour un emplacement précis. Attention les emplacements pour une tente avec une voiture, une caravane avec son auvent et voiture ou un camping –car (pour les camping-cars les emplacements pour le véhicule et sa casquette), tout ajout de matériel en supplément (ex tonnelle, tente sup, tente de cuisine remorque, bateau etc.) empêchant le stationnement d'une voiture ou un manque de place, la direction décline toutes responsabilité pour non possibilité de stationnement sur l'emplacement et aucun remboursement ne pourra être demandé.

15-Tenue et aspect des installations Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping. Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol et dans les caniveaux. Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Selon la loi européenne en vigueur concernant le tri sélectif des déchets, veuillez apporter vos ordures près de l'entrée du camping, face à la réception. Vous y trouverez des bennes spéciales : verres – plastiques – papiers et cartons. Pour les ordures ménagères, vous devez utiliser les conteneurs noirs. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'accroché des corde à linge aux arbres, Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement, qui aura été utilisé durant le séjour, devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

16-Visiteurs Après y avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis sur le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. En juillet et août 2 € /jour/pers. La piscine est interdite aux visiteurs. Les voitures des visiteurs doivent se garer obligatoirement sur le parking de nuit

17-Infraction au règlement intérieur Le fait de séjourner à « LA PÉPINIÈRE » implique l'acceptation de ces conditions et l'application du règlement intérieur du camping. La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toute personne qui manquerait au respect du règlement intérieur, toute personne qui provoquerait un désordre où se rendrait coupable d'agression, toute personne qui se baignerait dans la piscine en dehors des heures d'ouverture, toute personnes qui donnerait de fausse informations sur les accompagnants du séjour. Le client s'engage respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'emplacement ou la location le règlement intérieur du camping. Outre les sanctions prévues par la loi, les décrets et règlement en vigueur, toute infraction au présent règlement sera sanctionnée par un rappel à l'ordre ou par l'expulsion du camping. En cas de litige et après avoir saisis le service clients de l'établissement, tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite en LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Sas Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean De Niois « sasmediationsolution-conso.fr »

En cas de litiges, seul le tribunal de BÉZIERS sera compétant.

18-Information et liberté Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping la pépinière, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du camping la pépinière en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1977, vous disposez d'un droit d'accès, de rétraction, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier.